

**ACCIDENT**  
**survenu à l'hélicoptère immatriculé F-GFFV**

<b>Evénement :</b>	collision avec une ligne électrique en épandage aérien.
--------------------	---

<b>Cause identifiée :</b>	non-détection de l'obstacle.
---------------------------	------------------------------

**Conséquences et dommages :** verrière et cellule endommagées, traces de frottement des câbles sur les patins et les pales du rotor principal.

**Aéronef :** hélicoptère Bell 47 G 2.

**Date et heure :** mardi 8 avril 2003 à 7 h 20.

**Exploitant :** société de travail aérien.

**Lieu :** Le Lamentin (972).

**Nature du vol :** épandage aérien.

**Personnes à bord :** pilote.

**Titres et expérience :** pilote, 39 ans, PPH de 1995, 1 127 heures de vol, dont environ 800 sur type et 131 dans les trois mois précédents.

**Conditions météorologiques :** AD Le Lamentin, situé à cinq kilomètres au sud-ouest du site de l'accident : vent 060° / 03 kt, CAVOK, QNH 1 013 hPa.

Hauteur du soleil à 07 h 20 : 19°.

### **Circonstances**

Le pilote décolle à 6 h 25 de l'aérodrome du Lamentin afin d'effectuer de l'épandage agricole sur des bananeraies dans un secteur vallonné. Il explique qu'après vingt-cinq minutes de traitement d'une première parcelle, il se rend sur la suivante. Il effectue deux reconnaissances en vol de celle-ci, une à environ cinquante mètres de hauteur et une autre à vingt-cinq mètres. Au cours de ces reconnaissances, il note la présence de lignes électriques.

Au début de l'épandage, il franchit une première ligne en la survolant. Environ huit cents mètres plus loin l'hélicoptère heurte et sectionne trois câbles d'une ligne électrique que le pilote n'avait pas vue. A l'impact, la verrière éclate. Le pilote atterrit dans un champ voisin.

Le pilote explique qu'il disposait d'une carte au 1 / 25 000<sup>ème</sup> sur laquelle sont représentées les lignes électriques à haute tension. Les lignes observées lors de ses reconnaissances n'y figurent pas.

Il ajoute qu'il n'a pas aperçu les poteaux de la ligne masqués par des arbres. Lors de la collision, le soleil, face à lui, venait d'apparaître au-dessus des collines éloignées. La verrière était contaminée par du produit d'épandage.

Le pilote ne portait pas de lunettes de soleil.

Il effectuait de l'épandage agricole dans la région depuis plus d'un an.